

Rapport du Préavis No 25/2024

Demande de crédit pour divers travaux d'assainissement du digesteur à la station d'épuration des eaux (STEP) du Berceau

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mercredi 9 octobre 2024 à la salle municipale. Elle était composée de M. Patrice Rossier, 1^{er} membre, de Mme Sylviane Clot, de Messieurs Michel Berdoz en remplacement de Fred Paulin Gétaz et Michel Jequier en remplacement de Mme Aude-Emmanuelle Scherrer ainsi que du soussigné.

Les autorités communales étaient représentées par Mme Nicole Schnegg, municipale et M. Cédric Morier, chef de service construction et travaux.

Il est 20h30 lorsque Mme Schnegg, municipale prend la parole pour nous informer sur la situation qui a suscité une demande de crédit pour effectuer divers travaux d'assainissement sur l'installation du digesteur à la station d'épuration des eaux du Berceau.

En 2020 des travaux importants avaient été effectués à la STEP. Le digesteur, sujet du préavis, avait été aussi contrôlé. Des cloques apparentes avaient été constatées (sur les parois du digesteur) mais ne nécessitaient cependant aucun remplacement immédiat.

Pour rappel, le système de digestion des boues date de 1992. L'obsolescence des installations tolérait des pertes de gaz. Cependant le méthane, un puissant gaz à effet de serre fait partie des émanations. Il est donc primordial de récupérer l'entier des gaz grâce aux technologies actuelles et une meilleure isolation du système.

Comme mentionné dans le préavis, les travaux consisteront à réfectionner et remplacer les équipements du digesteur. Comme par exemple en remplaçant la cloche sommitale flottante et installer un brasseur à axe vertical. La capacité de stockage du bio gaz sera aussi augmentée. De plus un groupe de secours sera installé afin de garantir le fonctionnement de traitement des eaux en cas de panne électrique. Une installation nécessaire afin de répondre aux normes cantonales.

Concernant le gain énergétique, Cédric Morier chef de service, explique qu'il n'a pas été calculé car il s'agit de travaux d'entretien. Il rappelle aussi que le but premier d'une STEP reste le traitement des eaux usées. Cependant un gain énergétique est attendu, par l'optimisation de l'autonomie de la STEP, qui grâce à la récupération du bio gaz permet de couvrir les besoins en chaleur du site complet.

Concernant le budget, le projet total est estimé à frs 1'150'00.-

La différence étant prise sur les frais de fonctionnement annuel ainsi que sur le compte du fonds de réserve « Prélèvement sur les financements spéciaux ».

On soulignera aussi l'engagement de M. Christophe Chabloz, qui par passion, effectuera une grande partie de la gestion de projet, diminuant ainsi la facture finale.

Aucune aide cantonale n'est prévue car l'entretien des STEP est du ressort des communes.

Les coûts des travaux seront absorbés au fil des années grâce à la taxe sur les eaux usées (autofinancement). Aucune augmentation des taxes n'est prévue dans l'immédiat mais une adaptation sera nécessaire lors de la prochaine révision du règlement.

La conseillère et les conseillers présents remercient les représentants communaux pour les précieuses informations reçues. Notre 1^{er} membre propose donc de passer aux questions.

Q. Le groupe de secours fonctionne-t-il au gaz ou au mazout ?

Il tournera au mazout pour la simplicité du fonctionnement. Il serait un peu compliqué d'avoir un fonctionnement hybride pour un système de sécurité peu utilisé.

Q. Est-ce qu'un projet de rallier toutes les STEP est prévu ?

L'idée avait déjà fait son chemin cependant la philosophie cantonale sur les STEP était de ne pas traiter les eaux au même endroit. Actuellement aucune directive cantonale pour une centralisation des STEPS va en ce sens.

Q. Est-ce que des gros travaux sont à prévoir dans les prochaines années ?

Un entretien permanent est nécessaire et rien n'est garanti dans ce système complexe. Cependant les analyses cantonales de la STEP font état d'un système qui fonctionne. A moins d'une panne inattendue aucuns travaux ne sont à prévoir sur le court terme.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite, Monsieur le président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers à adopter le préavis No 25/2024 tel que présenté.

Le rapporteur, Daniel Mercier